



Bulletin Officiel

N°6113 Jeudi 28 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 2-3

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 4-5

AVIS DES SOCIÉTÉS

ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS À L'APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« BAOBAB - MICROCREC 2020-2 » 6-9

ÉMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 10-14

ABC TUNISIE 2020-1 15-20

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION AGRICOLE - SOPAT - 21-24

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE – AGO - 25

PLACEMENT DE TUNISIE – AGO - 26

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL – AGO - 27-28

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL – AGE - 29

PROJET DE RÉSOLUTIONS

BANQUE DE TUNISIE – AGO - 30-31

PLACEMENT DE TUNISIE – AGO - 32-33

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

AMEN TRESOR SICAV 34-35

SICAV AMEN 36-37

AMEN PREMIÈRE SICAV 38-40

FIDELITY SICAV PLUS 41

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 42-43

AL HIFADH SICAV 44-45

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV 46

AMEN PREMIÈRE SICAV 46

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 47

TUNISIAN PRUDENCE FUND 47

MAC EQUILIBRE FCP 48

MAC CROISSANCE FCP 48

MAC ÉPARGNANT FCP 49

MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP 49

AL HIFADH SICAV 50

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2020/1 » 50

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

- TUNISIAN PRUDENCE FUND

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 31 MARS 2020

- SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne**BAOBAB TUNISIE SA**

Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis.

Identifiant unique : 1314598V

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

E-mail : contact-tunisie@baobab.tz

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie

**Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Baobab - Microcred 2020-2 »
De 25 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **19/05/2020** a autorisé l'émission par la société Baobab Tunisie SA d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 90 millions de dinars et ce, avant la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020, et en tout état de cause avant le 30 Juin 2021, et a donné, pouvoir au Directeur Général pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 25 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes:

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 25 millions de dinars divisé en 250 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «Baobab-Microcred 2020-2» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **27/05/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **12/06/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 250 000 obligations.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **12/06/2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Baobab Tunisie à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la société d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Dénomination de l'Emprunt** : Baobab-Microcred 2020-2.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominative.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/06/2020**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :
 - **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 13% et/ou variable TMM+3,5%
 - **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 13,5% l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du **mois de Juin de l'année N-1 au mois Mai de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

- **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/06/2025** pour la catégorie A et le **12/06/2027** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 12/06 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **12/06/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **12/06/2021** pour la catégorie A et le **12/06/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- ✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Avril 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,6967% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11,1967% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Baobab-Microcred 2020-2 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,5777 années pour la catégorie A et 3,8719 années pour la catégorie B.

- Suite -

✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Baobab-Microcred 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Identifiant unique au R.N.E. :022671F

I - Renseignements relatifs à l'opération :

1-Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **13 Mars 2020**, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à **27.861.250 DT**, divisé en **27.861.250** actions de **1 DT** chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Dix Millions (**10.000.000**) **DT** en numéraire pour le porter ainsi à **37.861.250 DT** et ce par la création de Dix Millions (**10.000.000**) actions nouvelles d'un montant nominal de **1 DT** chacune moyennant une prime d'émission globale de Six Millions **6.000. 000 DT** .

Ladite augmentation sera libérée du quart du nominal lors de la souscription, le reliquat sera libéré en une ou plusieurs fois suivant demande du conseil d'administration.

L'intégralité de la prime d'émission sera libérée lors de la souscription.

2-But de l'émission :

Les actionnaires de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

3-Caractéristique de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **10.000.000** dinars par souscription en numéraire et par émission de 10.000.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 10.000.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** le quart du nominal et l'intégralité de la prime d'émission à la souscription. La libération du reliquat se fera en une ou plusieurs fois suivant appel du Conseil d'Administration.

4-Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,600 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,600 DT** de prime d'émission.

5-Droit préférentiel de souscription :

- Suite -

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Dix Millions (**10.000.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominale	Prime d'émission	Montant de la souscription
Société « MEDIGRAIN »	5.000.000	5.000. 000	3.000. 000	8.000 000
Société « S.T.P.A »	1.250.000	1.250.000	750.000	2.000.000
Société « GMC »	937.500	937. 500	562.500	1.500 000
Société « Les Pates Warda »	625.000	625.000	375.000	1.000.000
Société « ACN »	625.000	625.000	375. 000	1.000.000
Société « CDS »	625.000	625.000	375. 000	1.000.000
Société « GSS »	625.000	625.000	375. 000	1.000.000
Société « UNAGRO »	312.500	312.500	187.500	500.000
Total	10.000.000	10.000.000	6.000.000	16.000 000

6-Période de souscription :

Les Sociétés « MEDIGRAIN », « S.T.P.A », « GMC », « Les Pates Warda », « ACN », « CDS », « GSS » et « UNAGRO », disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 10.000.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées.

Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

7-Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**ATB agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **01016056119200114694**

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **0,850 DT** soit **0,250 DT** représentant le quart de la valeur nominale de l'action et **0,600 DT** représentant la valeur intégrale de la prime d'émission.

8-Modalités et délais de délivrance des titres :

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2019, à hauteur de leur libération, soit le quart.

- Suite -

10-Structure du capital avant et après augmentation :

La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions & de droits de vote avant augmentation	% du capital et de droits de vote avant augmentation	Nb d'actions & de droits de vote après augmentation	% du capital et de droits de vote après augmentation
Gallus	15 652 394	56,18%	15 652 394	41,34%
Les grands moulins du Cap-Bon "GMC"	3 200 100	11,49%	4 137 600	10,93%
Les Minoteries du Centre et Sahel Réunies " MCSR "	1 920 800	6,89%	1 920 800	5,07%
MEDIGRAIN	1 713 933	6,15%	6 713 933	17,73%
Les Aliments Composés du Nord " ACN	800 000	2,87%	1 425 000	3,76%
STPA	-	-	1 250 000	3,30%
Les Pâtes Warda	-	-	625 000	1,65%
CDS	-	-	625 000	1,65%
GSS	-	-	625 000	1,65%
UNAGROS	-	-	312 500	0,83%
Divers actionnaires	4 574 023	16,42%	4 574 023	12,08%
Total	27 861 250	100,00%	37 861 250	100,00%

II. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

3-Régime fiscal applicable :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de **10%**. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Suite -

- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas **10 000 DT** par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **10%**.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4-Marché des titres :

Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

5-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les **10.000.000** actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront admises et négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

6-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé SOPAT NS libérée de 1/4 et sous le code **ISIN TN0007290109** et ce à partir de la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le Mardi, 9 Juin 2020 à 9 heures.

Vu les circonstances liées à l'épidémie covid-19, la réunion sera tenue à distance conformément aux mesures prises par le Conseil du Marché Financier dans son communiqué du 19 Mars 2020.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leur participation via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante :

https://online.bt.com.tn/btnet/AGO_BT.aspx , pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents mis à leur disposition.
- Poser toute question, adressée au Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes relative aux points inscrits à l'ordre du jour, et consulter les réponses fournies aux questions posées.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Approbation des modalités et des délais d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2019,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- Réaffectation des réserves à régime spécial,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

La Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue, le jeudi 11 Juin 2020 à 9 heures.

Vu les circonstances liées à l'épidémie covid-19, la réunion sera tenue à distance conformément aux mesures prises par le Conseil du Marché Financier dans son communiqué du 19 Mars 2020.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leur participation via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante : https://online.bt.com.tn/btnet/AGO_PT_SICAF.aspx, pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents mis à leurs dispositions
- Poser toute question, adressée au Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes relative aux points inscrits à l'ordre, et
- Consulter les réponses fournies aux questions posées.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2019 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2020 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, le jeudi 04 juin 2020 à 10 heures au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk –Tunis et à distance en visioconférence et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2019.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2019.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2019.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2019.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2019 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2019.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.
12. Fixation de la rémunération du président du conseil
13. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions
15. Approbation de la démission d'administrateurs
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par ailleurs et compte tenu de la situation actuelle de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'Assemblée Générale devrait se tenir à distance, c-à-d sans la présence physique des actionnaires en application stricte des impératifs sanitaires et ce conformément au communiqué du CMF relatif aux modalités d'organisation de la tenue des assemblées.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) selon le formulaire unique mis à leurs dispositions via courrier électronique et sur les sites du marché financier et la bourse des valeurs mobilières avec cette convocation ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : AG@smg.com.tn avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse au plus tard le **27/05/2020**; Le bureau de l'assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires une invitation à la vidéoconférence afin de pouvoir participer à l'assemblée en temps réel

- Suite -

Les actionnaires ayant envoyé leur adresses emails pourront :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents de l'assemblée qui leurs seront envoyés via leurs adresses emails.

Les actionnaires sont appelés à envoyer leurs questions sur l'adresse email suivante AG@smg.com.tn jusqu'à la date du **30/05/2020**.

Le bureau de l'assemblée répond aux questions reçues jusqu'au **02/06/ 2020**.

Une fois rempli et signé (signature légalisée), le Formulaire unique de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception à son siège mentionné ci haut ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : AG@smg.com.tn .

La date limite de réception du Formulaire de vote dument rempli et signé est **le 03/06/2020**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2020 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 04 juin 2020 à 13 heures au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk-Tunis et à distance en visioconférence et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément à la nouvelle loi n°2019-47 du 29 mai 2019 sur l'amélioration du climat des investissements
2. L'ajout de l'activité restauration avec ses dérivés à l'objet social de la société ;
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par ailleurs et compte tenu de la situation actuelle de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'Assemblée Générale devrait se tenir à distance, c-à-d sans la présence physique des actionnaires en application stricte des impératifs sanitaires et ce conformément au communiqué du CMF relatif aux modalités d'organisation de la tenue des assemblées.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) selon le formulaire unique mis à leurs dispositions via courrier électronique et sur les sites du marché financier et la bourse des valeurs mobilière avec cette convocation ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : AG@smg.com.tn avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse au plus tard le **27/05/2020**; Le bureau de l'assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires une invitation à la vidéoconférence afin de pouvoir participer à l'assemblée en temps réel

Les actionnaires ayant envoyé leurs adresses emails pourront :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents de l'assemblée qui leurs seront envoyés via leurs adresses emails.

Les actionnaires sont appelés à envoyer leurs questions sur l'adresse email suivante AG@smg.com.tn jusqu'à la date du **30/05/2020**.

Le bureau de l'assemblée répond aux questions reçues jusqu'au **02 juin 2020**.

Une fois rempli et signé (signature légalisée), le Formulaire unique de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception à son siège mentionné ci-haut ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : AG@smg.com.tn

La date limite de réception du Formulaire de vote dument rempli et signé est le 03/06/2020.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 juin 2020.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le report de la tenue de la présente Assemblée en application de la décision du confinement général du 20 mars 2020 et de la Note de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-17 du 1er avril 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également sa tenue à distance sans présence physique des actionnaires, et ce, conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier du 19 mars 2020.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2019, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019.

Troisième résolution :

Tenant compte de la note de la BCT numéro 2020-17, décidant de suspendre toute mesure de distribution de dividendes et conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2019, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2019 :	135.290.819 D
Report antérieur :	2.793.279 D
Total:	138.084.098 D

Répartition :

Réserves légales :	-
Réserves pour réinvestissements exonérés :	30.000.000 D
Réserves ordinaires :	-
Report à nouveau :	108.084.098 D
Total:	138.084.098 D

- Suite -

Quatrième résolution:

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférent. Elles s'élèvent à 7.700.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2020-2021-2022) les mandats d'Administrateur de :

Madame Hella MEHRI

Monsieur Habib KAMOUN

Monsieur Elyes JOUINI

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2020 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 juin 2020.

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2 828 000,712 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2 828 000,712 Dinars
+ Report à nouveau ex 2018	1.121.791,840 Dinars
Total (1)	3.949.792,552 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.200.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2019	1.749.792,552 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,200 Dinars par action à partir du 19 juin 2020.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD ;
- Monsieur Khaled FEKIH ;
- Monsieur Selim RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2022.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet FINOR en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2022.

- Suite -

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables soit 1 759 286 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,949 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera le **29 mai 2020**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik CHERIF arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik CHERIF pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Chokri LAADHARI en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Abdelaziz HAMMAMI qui a présenté sa démission de son poste d'administrateur et ce, pour la période restant à courir de son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
-COMAR représentée par M. Skander LAHRIZI	2020
-AMEN INVEST représentée par M. Karim BLANCO	2020
-AMEN INVEST représentée par Mme. Wissem MHIRI	2020
-Monsieur Adel GRAR	2020
-AMEN BANK représentée par M. Sami HARIGA	2021
-Monsieur Taoufik CHERIF	2022
-Monsieur Chokri LAADHARI	2021

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

SIXIEME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 à 600 dinars par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

SEPTIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2019 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Sami HARIGA en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Hatem ZAARA
- Monsieur Taoufik CHERIF

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Taoufik CHERIF en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Madame Hédia JELLOULI	2021
- La Société Immobilière Commerciale et Financière	2021
- ASSURANCES HAYETT	2021
- AMEN INVEST	2021
- TUNISYS	2021
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2021
- Monsieur Taoufik CHERIF	2022
- Monsieur Sami HARIGA	2022

La Société Immobilière Commerciale et Financière déclare que Monsieur Kamel TLILI sera son représentant permanent.

ASSURANCES HAYETT déclare que Monsieur Skander LAHRIZI sera son représentant permanent.

AMEN INVEST déclare que Monsieur Karim MAAREF sera son représentant permanent.

La société TUNISYS déclare que Monsieur Slaheddine BEJI sera son représentant permanent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à six cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président -Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations réalisées qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 4 806 858,723 dinars, conformément aux dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **5,838 dinars**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **29 mai 2020**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Taoufik CHERIF arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Taoufik CHERIF en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Madame Hédia JELLOULI	2021
- Monsieur Hatem ZAARA	2021
- La Société Immobilière Commerciale et Financière	2021
- ASSURANCES HAYETT	2021
- AMEN INVEST	2021
- TUNISYS	2021
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2021
- Monsieur Taoufik CHERIF	2022
- Monsieur Mohamed METHLOUTHI	2021

La Société Immobilière Commerciale et Financière déclare que Monsieur Kamel TLILI sera son représentant permanent.

ASSURANCES HAYETT déclare que Monsieur Skander LAHRIZI sera son représentant permanent.

AMEN INVEST déclare que Monsieur Karim MAAREF sera son représentant permanent.

La société TUNISYS déclare que Monsieur Slaheddine BEJI sera son représentant permanent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à six cent dinars par administrateur et par séance.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président Directeur Général et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°03-2018 du 20 février 2018

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2019, dégageant des sommes distribuables de 5 118 591 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2019 à la valeur liquidative, sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2019, la somme de mille cent cinquante dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, dégageant des sommes distribuables de 4 022 614 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de **4,325 dinars** par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du **29 mai 2020** aux guichets de MAC SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement pour une durée de 3 années soit les années 2020, 2021 et 2022 des mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Abdelwaheb CHERIF,
- Monsieur Mourad Ben CHAABANE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2019, la somme de mille cinq cents dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2020**1^{ère} Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2019, comme suit :

Désignation	Montants Globaux	Nombre d'actions	Montants par action
	2019	2019	2019
Total des revenus	467 809,861	62 130	7,530
Intérêts des mises en pension	-6 557,983	62 130	-0,106
Total des charges d'exploitation	-77 815,699	62 130	-1,252
Résultat distribuable	383 436,179	62 130	6,172
Régularisation du résultat distribuable	-44 741,531	62 130	-0,720
Sommes distribuables de l'exercice	338 694,648	62 130	5,451
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,725	62 130	0,000
Total des sommes distribuables	338 697,373	62 130	5,451
Affectation en dividendes	338 670,630	62 130	5,451
Nouveau Report à nouveau	26,743	62 130	0,000

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2019 à **5,451 dinars** et d'affecter le reliquat soit 26,743 dinars au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **vendredi 29 mai 2020**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 :

- M. Jilani CHOUCHE
- Mme. Chiraz BALAI
- M. Hafedh SBAA
- La TSB (Ex STUSID BANK) représentée par M. Yacine TURKI
- La TSI représentée par Mme. Nadia BEN AYED
- Mme. Sameh KHEMIRI

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à douze mille dinars (12 000 dinars) au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

7^{ème} Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020, **AMEN TRESOR SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter **du vendredi 29 mai 2020** un dividende de **3,949 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets de **AMEN INVEST**.

2020 - AS - 0590

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter **du vendredi 29 mai 2020** un dividende de **5,838 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets **d'AMEN BANK**.

2020 - AS - 0591

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter **du vendredi 29 mai 2020**,

**Un dividende de
4,325 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA.**

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2020 - AS - 0592

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011

Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^{ème} étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'administration du 30 avril 2020, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter **du vendredi 29 mai 2020** :

Un dividende de 3,901 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2020 - AS - 0593

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EQUILIBRE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du **Lundi 18 mai 2020**,

Un dividende de 3,543 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2020 - AS - 0594

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC CROISSANCE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du **Lundi 18 mai 2020**,

Un dividende de 4,092 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2020 - AS - 0595

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EPARGNANT FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du **Lundi 18 mai 2020**,

Un dividende de 4,376 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA et de QNB TUNISIA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2020 - AS - 0596

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2009 du 24 février 2009

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EPARGNE ACTIONS FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 et à compter du **Lundi 18 mai 2020**,

Un dividende de 0,213 dinar par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNE ACTIONS FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2020 - AS - 0597

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

AL HIFADH SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la 4^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le mercredi 27 mai 2020, il a été décidé de distribuer un dividende par action de **5,451 dinars** et de fixer la date de mise en paiement des dividendes au **vendredi 29 mai 2020**.

2020 - AS - 0598

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2020/1 »

La Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **CIL 2020/1** » de **10 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **15 000 000 DT**, ouvertes au public le 10 avril 2020, ont été clôturées le **27 mai 2020**, pour un montant de **15 000 000 DT**.

2020 - AS - 0599

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	192,948	192,977		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	131,806	131,826		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,862	110,876		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	117,497	117,517		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	115,336	115,355		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	112,202	112,225		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,526	111,539		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,676	45,681		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,093	32,098		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,556	108,581		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,044	17,046		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	123,314	123,326		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,166	1,166		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,729	114,744		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,255	11,257		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	161,252	161,281		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,284	11,285		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,783	1,785		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,867	61,873		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	127,537	127,562		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	102,216	102,224		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	102,195	102,214		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	127,150	127,100		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	490,534	490,410		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	114,738	114,948		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,244	120,248		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,008	125,017		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,019	107,024		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	97,141	97,101		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	168,808	168,722		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	86,518	87,379		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	117,442	117,551		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	150,874	150,950		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	136,820	136,905		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	89,735	89,692		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	20,077	20,161		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2076,447	2081,494		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	119,566	119,847		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	176,562	178,185		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,672	15,805		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,643	2,657		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,389	2,396		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	64,525	65,265		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,054	1,061		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,250	1,251		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,122	1,131		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,064	1,075		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	104,542	105,357		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	126,327	128,071		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1045,197	1065,541		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,662	10,732		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,097	9,204		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	80,265	80,625		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,559	106,572
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,418	104,429
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,541	108,556
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	101,746	101,761
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	109,566	109,585
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	111,213	111,227
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,605	108,622

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,530	100,544
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,820	104,829
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,917	103,934
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	112,223	112,243
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,637	107,648
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,503	106,514
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	107,212	107,227
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,892	106,905
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	107,047	107,070
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	108,293	108,305
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,343	101,358
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,335	106,347
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,721	108,733
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	100,856	100,867
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,164	104,176
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	108,350	108,369
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	109,025	109,041
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	114,992	115,111
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,495	57,283
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	87,689	87,636
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,725	17,710
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	289,385	288,566
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2045,733	2047,071
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	70,308	70,401
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,666	55,655
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	103,641	103,906
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,710	10,719
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,053	12,131
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	13,460	13,493
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	11,849	11,898
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,533	153,547
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	7,754	7,744
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	105,820	100,782
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	79,639	79,523
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	82,035	81,634
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,199	100,381
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	82,254	82,696
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	90,000	90,280
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,614	8,648
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	86,750	86,613
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	132,380	132,666
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	90,870	92,085
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,439	110,917
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	106,944	109,383
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	165,944	166,495
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	164,018	164,744
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	151,918	152,223
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	19,382	19,311
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	120,005	122,611
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	132,906	132,603
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5210,836	5238,014
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	4878,465	4929,554
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	82,862	83,492
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4505,261	4544,750
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,277	9,262
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	-	-	165,770	164,187	163,703
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	117,614	118,552
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9675,629	9810,608

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

TUNISIAN PRUDENCE FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

3- Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et règlementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

-Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 23,46 % de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2019, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 25 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
AC 1-Portefeuille-titres	4-1	1 581 872	1 803 351
a- Actions et droits rattachés		374 990	476 306
b- Titres OPCVM		7 584	46 563
c- Obligations et valeurs assimilées		1 199 298	1 280 481
AC 2-Placements monétaires et disponibilités	4-2	482 329	615 886
a- Placements monétaires		400 026	587 289
b- Disponibilités		82 302	28 598
TOTAL ACTIF		2 064 201	2 419 237
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	4-3	8 203	9 516
PA 3-Autres créditeurs divers		87	-
TOTAL PASSIF		8 290	9 516
ACTIF NET			
CP1-Capital	4-4	1 974 220	2 320 416
Sommes distribuables		81 691	89 306
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	-
b- Sommes distribuables de l'exercice		81 670	89 306
ACTIF NET		2 055 911	2 409 721
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 064 201	2 419 237

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	4-5	85 215	104 123
a- Dividendes		19 421	25 013
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		65 794	79 110
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-6	33 000	31 050
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		118 214	135 173
CH 2-Charges de gestion des placements	4-7	(21 609)	(25 535)
REVENU NET DES PLACEMENTS		96 605	109 638
CH 3-Autres charges	4-8	(11 975)	(11 975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 630	97 663
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 960)	(8 357)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		81 670	89 306
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 960	8 357
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(72 186)	34 917
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		16 871	40 597
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		29 315	173 177

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	29 315	173 177
Résultat d'exploitation	84 630	97 663
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(72 186)	34 917
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 871	40 597
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(89 284)	(91 421)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(293 842)	(107 713)
Souscriptions		
- Capital	1 068 100	1 838 400
- Régularisation des sommes non distribuables	(52 370)	(92 910)
- Régularisation des sommes distribuables	17 256	15 674
Rachats		
- Capital	(1 376 400)	(1 944 800)
- Régularisation des sommes non distribuables	69 788	99 954
- Régularisation des sommes distribuables	(20 216)	(24 032)
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(353 810)	(25 957)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 409 721	2 435 678
En fin de l'exercice	2 055 911	2 409 721
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	24 022	25 086
En fin de l'exercice	20 939	24 022
VALEUR LIQUIDATIVE	98,186	100,313
TAUX DE RENDEMENT	1,58%	7,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Le FCP Tunisian Prudence Fund est un Fonds de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/19 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2019.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 581 872 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	% Actif
Actions et droits rattachés		512 075	374 990	18,24%	18,17%
Artes	8 087	66 225	39 335	1,91%	1,91%
Carthage Cement	47 416	109 649	56 710	2,76%	2,75%
Cellcom	9 270	72 115	34 447	1,68%	1,67%
Hannibal Lease	12 309	104 625	55 883	2,72%	2,71%
Ateliers de meubles intérieurs	12 944	61 190	51 128	2,49%	2,48%
Société de transport des hydrocarbures par pipelines	2 690	21 236	31 067	1,51%	1,51%
Société tunisienne de Marchés de gros	31 695	59 098	74 388	3,62%	3,60%
Société tunisienne industrielle du papier et du carton	4 597	17 937	32 032	1,56%	1,55%
Obligations et valeurs assimilées		1 136 915	1 199 298	58,33%	58,10%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 200	98 817	4,81%	4,79%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 100	98 735	4,80%	4,78%
BTA 6,3% 03-2026	151	139 675	149 320	7,26%	7,23%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	48 651	2,37%	2,36%
BTA 6% 04-2024	400	384 600	406 407	19,77%	19,69%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	100 148	4,87%	4,85%
EO ATL 2013-1	2 100	42 000	43 586	2,12%	2,11%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2	1 700	102 000	107 185	5,21%	5,19%
EO CIL 2015-2	800	16 000	16 169	0,79%	0,78%
EO HL2015-1 A	800	16 000	16 100	0,78%	0,78%
EO HL 2016-02 A	1 000	40 000	40 227	1,96%	1,95%
EO TUNISIE LEASING 2015-1	350	21 000	21 832	1,06%	1,06%
EO WIFAK 2019 -1 B	500	50 000	52 123	2,54%	2,53%
Titres OPCVM		10 000	7 584	0,37%	0,37%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	7 584	0,37%	0,37%
TOTAL		1 658 990	1 581 872	76,94%	76,63%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u> <u>ion</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	1 806 404	44 790	(47 843)	1 803 351	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	-	-	-	-	-
BTA	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	50 000			50 000	
Titres OPCVM	210 262			210 262	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession actions cotées	(23 411)			(23 411)	14 595
Anuités obligations de sociétés	(135 000)			(135 000)	
Cession BTA	-			-	
Cession Titres OPCVM	(249 265)			(249 265)	2 277
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			(89 241)	(89 241)	
Bons de trésor assimilables (BTA)			19 471	19 471	
Titres OPCVM			(2 416)	(2 416)	
<u>Variation des intérêts courus</u>		(1 878)		(1 878)	
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	1 658 990	42 912	(120 029)	1 581 872	16 871

Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Placements monétaires		400 026	587 289
Disponibilités		82 302	28 598
TOTAL	(1)	<u>482 329</u>	<u>615 886</u>

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2019 à **482 329 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		397 426	400 026	19,46%	19,38%
Billet de trésorerie SACEM SA -60 jours-Ech 10/02/2020-9.81%	1	197 426	198 275	9,64%	9,61%
Compte à terme BTK-90 jours-Ech 23-02-2020 -10,80%	200	200 000	201 752	9,81%	9,77%
Disponibilités		82 302	82 302	4,00%	3,99%
Banque		82 302	82 302	4,00%	3,99%
TOTAL		479 728	482 329	23,46%	23,37%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	(1)	7 591	8 750
Compte du Dépositaire (BIAT)		612	767
		<u>8 203</u>	<u>9 516</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération de gestion	4 591	5 750
Charges administratives	3 000	3 000
	<u>7 591</u>	<u>8 750</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2018

Montant	2 320 416
Nombre de parts émises	24 022
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	1 068 100
Nombre de parts émises	10 681
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant en nominal	1 376 400
Nombre de parts rachetées	13 764
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(72 186)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 871
Régularisation des sommes non distribuables	17 418
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31/12/2019

Montant	1 974 220
Nombre de parts	20 939
Nombre de copropriétaires	6

Note 4-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus des actions	19 421	24 964
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	65 794	79 110
Revenus des titres OPCVM	-	49
Total	<u>85 215</u>	<u>104 123</u>

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus des billets de trésorerie	16 203	4 848
Revenus autres placements (*)	16 356	25 960
Revenue compte de dépôt	441	242
Total	<u>33 000</u>	<u>31 050</u>

(*) Revenus présentés parmi les revenus des comptes de dépôt au 31/12/2018

Note 4-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	19 061	22 531
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 548	3 004
Total	<u>21 609</u>	<u>25 535</u>

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Frais administratifs	11 900	11 900
Autres charges	75	75
Total	<u>11 975</u>	<u>11 875</u>

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus des placements	5,646	5,627	5,854	4,399	4,838
Charges de gestion des placements	(1,032)	-1,063	(1,140)	(0,912)	(1,020)
Revenus net des placements	4,614	4,564	4,714	3,487	3,819
Autres charges	(0,572)	(0,499)	(0,473)	(0,451)	(0,434)
Résultat d'exploitation (1)	4,042	4,066	4,241	3,036	3,384
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,141)	(0,348)	(0,597)	0,305	(0,182)
Sommes distribuables de l'exercice	3,900	3,718	3,644	3,340	3,202
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3,447)	1,454	(2,574)	3,067	0,448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,806	1,690	0,397	(0,573)	(2,453)
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2,642)	3,144	(2,177)	2,493	(2,005)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,400	7,209	2,064	5,529	1,379
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,642)	3,144	(2,177)	2,493	(2,005)
Régularisation du résultat non distribuable	0,331	0,003	0,445	(0,214)	0,143
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,311)	3,147	(1,732)	2,279	(1,862)
Distribution de dividendes	3,717	3,644	3,341	3,202	3,062
Valeur liquidative	98,186	100,313	97,093	98,521	96,104
Charges de gestion des placements/actif net moyen (*)	0,97%	1,05%	1,14%	0,92%	1,06%
Autres charges /actif net moyen (*)	0,54%	0,49%	0,47%	0,47%	0,45%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen (*)	3,79%	4,03%	4,23%	3,07%	3,52%
Actif net moyen	2 232 466	2 422 700	2 517 879	2 610 749	2 619 415

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **30 961 DT TTC** et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commission de gestion	19 061	22 531
Frais administratifs	11 900	11 900
	30 961	34 431

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à **2 548 DT TTC**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2020, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 65.572.473 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 de 1.043.988 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2020 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 7- 1 « Rémunération du gestionnaire » concernant le changement du gestionnaire « STB Manager » par « STB Finance ».

Il convient de signaler, qu'en application de la décision N° 8 du conseil du marché financier du 1^{er} avril 2004, le conseil d'administration de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE tenu le 08 juin 2018, a pris la décision de changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire STB Finance en remplacement de la STB Manager. Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Cette décision de changement n'est pas encore entrée en vigueur du fait que les formalités s'y rattachant telles que exigées par la décision N° 8 du conseil du marché financier du 1^{er} avril 2004 sont en cours d'exécution à la date de clôture du trimestre concerné.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article. Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 33,69% de l'actif.
- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 21,57% de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 78,43% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Par ailleurs nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 7 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN				
au 31 Mars 2020				
(Unité : TND)				
	Notes	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	5-1	33 454 793	14 728 122	28 640 417
a - Actions, Valeurs assimilées		2 715 388	1 421 517	2 669 474
b - Obligations et Valeurs assimilées		30 739 405	13 306 605	25 970 943
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	5-2	32 117 480	14 230 378	24 716 246
a - Placement monétaires		31 317 282	13 902 106	22 757 069
b – Disponibilités		800 199	328 272	1 959 177
AC 3 - Créances d'exploitation	5-3	200	-	200
TOTAL ACTIF		65 572 473	28 958 499	53 356 863
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs		76 363	23 646	52 263
PA 2 - Autres créditeurs divers		15 416	3 287	4 952
TOTAL PASSIF		91 779	26 934	57 215
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	5-5	60 138 156	26 678 654	49 740 150
CP 2 - Sommes distribuables	5-6	5 342 538	2 252 912	3 559 498
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		4 298 550	1 809 654	-
b - Résultats distribuables de la période		972 634	428 069	2 534 931
c - Régul résultat distribuables de la période		71 354	15 189	1 024 567
ACTIF NET		65 480 694	28 931 566	53 299 649
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 572 473	28 958 499	53 356 863

ETAT DE RESULTAT				
Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Mars 2020				
(Unité: TND)				
		Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	6-1	482 769	180 559	1 315 990
a - Dividendes		-	-	148 257
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		482 769	180 559	1 167 732
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	6-2	590 617	293 136	1 465 689
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 073 386	473 695	2 781 678
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	6-3	- 82 717	-37 614	- 202 954
REVENU NET DES PLACEMENTS		990 669	436 081	2 578 724
<u>CH 2 - Autres charges</u>	6-4	- 18 035	-8 012	-43 793
RESULTAT D'EXPLOITATION		972 634	428 069	2 534 931
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	6-5	71 354	15 189	1 024 567
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 043 988	443 258	3 559 498
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 71 354	-15 189	- 1 024 567
* Variation des +/- values potentielles sur titres		27 130	7 910	5 512
* +/- values réalisées sur cession des titres		39 204	24 544	- 37 846
* Frais de négociation de titres		- 2 106	-	-13
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 036 863	460 522	2 502 584

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF

Période allant du 01^{er} Janvier au 31 Mars 2020

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 036 863	460 522	2 502 584
a - Résultat d'exploitation	972 634	428 069	2 534 931
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	27 130	7 910	5 512
c - +/- values réalisées sur cession de titres	39 204	24 544	-37 846
d - Frais de négociation de titres	- 2 106	-	-13
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	25 956 748	5 248 327	47 790 361
* Capital	24 033 978	4 873 073	45 704 537
* Régularisation des sommes non distrib.	16 649	4 557	24 974
* Régularisations des sommes distrib.	1 906 120	370 698	2 060 850
b – Rachats	-14 812 566	-3 407 176	- 23 623 188
* Capital	- 13 706 561	-3 164 703	- 23 092 011
* Régularisation des sommes non distrib.	- 10 290	-2 993	505 106
* Régularisation des sommes distrib.	- 1 095 715	-239 479	- 1 036 283
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 181 045	2 301 674	26 669 757
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	53 299 649	26 629 892	26 629 892
b - En fin de période	65 480 694	28 931 566	53 299 649
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	465 761	249 032	249 032
b - En fin de période	562 466	266 093	465 761
Valeur liquidative début de période (en dinar)	114,435	106,933	106,933
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	116,417	108,727	114,435
Taux de rendement	1,73%	1,68%	7,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETEES AU 31/03/2020

(Unité Dinars)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2020** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2020**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lors qu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation a un prix différent ;
- A la valeur actuelle lors qu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 mars 2020**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au **31 mars 2020**, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre. .

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

5-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2020** à **33 454 793** dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif	% Actif net
Obligations	364 000	29 962 792	30 739 405	46,88%	46,94%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 501 895	3 514 023	5,36%	5,37%
ATL 2015-2 C	40 000	2 401 728	2 415 957	3,68%	3,69%
ATL 2017-2 B	5 000	300 000	301 941	0,46%	0,46%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	411 535	0,63%	0,63%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	500 000	535 464	0,82%	0,82%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	500 000	534 114	0,81%	0,82%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 501 693	2,29%	2,29%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 251	0,81%	0,81%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 501 715	2,29%	2,29%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 086 951	3,18%	3,19%
BTE 2019-1 A	10 000	1 000 000	1 019 475	1,55%	1,56%
BTK 2014-1 B	30 000	1 200 000	1 221 153	1,86%	1,86%
CIL 2018/1 F	15 000	1 200 000	1 220 574	1,86%	1,86%
HL 2016-2 B	35 000	2 800 000	2 860 175	4,36%	4,37%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	505 861	0,77%	0,77%
STB SUB 2019-1 C	40 000	4 000 000	4 118 295	6,28%	6,29%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 058 968	1,61%	1,62%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 017 792	1,55%	1,55%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 141 679	3,27%	3,27%
UIB 2016 SUB A	30 000	1 159 169	1 175 667	1,79%	1,80%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	1 000 000	1 066 120	1,63%	1,63%
Titres OPCVM	25 534	2 682 745	2 715 388	4,14%	4,15%
SICAV L'EPARGNANT	25 534	2 682 745	2 715 388	4,14%	4,15%
Total du portefeuille-titres.	389 534	32 645 537	33 454 793	51,02%	51,09%

5-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Actions SICAV	2 682 745	1 413 607	2 663 962
Différence d'estimation sur actions SICAV	32 642	7 910	5 512
Total	2 715 388	1 421 517	2 669 474

5-1-2 Obligations

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Obligations Coût d'entrée	29 962 792	13 038 754	25 038 754
Intérêts courus à l'achat/obligations	18 715		4 224
Intérêts courus	757 898	266 488	913 258
Intérêts intercalaires courus	-	1 363	14 707
Total	30 739 405	13 306 604	25 970 943

5- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

5- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2020** à **31 317 282 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% actif
Certificats de dépôts STB	17 939 543	17 970 508	27,41%
Certificat de dépôt au 01/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	2 489 401	2 499 470	3,81%
Certificat de dépôt au 02/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	997 875	999 575	1,52%
Certificat de dépôt au 03/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	1 995 749	1 998 725	3,05%
Certificat de dépôt au 06/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	997 875	998 725	1,52%
Certificat de dépôt au 07/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	995 760	998 516	1,52%
Certificat de dépôt au 08/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	2 987 281	2 994 912	4,57%
Certificat de dépôt au 09/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	1 496 812	1 497 131	2,28%
Certificat de dépôt au 10/04/20 (taux de 9,59% 10 jours)	1 995 749	1 995 749	3,04%
Certificat de dépôt au 14/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	1 991 521	1 994 065	3,04%
Certificat de dépôt au 15/04/20 (taux de 9,59% 20 jours)	1 991 521	1 993 641	3,04%
Comptes à terme STB	13 000 000	13 346 774	20,35%
Comptes à terme au 22/04/20 (taux TMM+2,5% 750 jours)	500 000	540 984	0,83%
Comptes à terme au 12/07/20 (taux TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 061 363	1,62%
Comptes à terme au 06/06/20 (taux TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 604 272	2,45%
Comptes à terme au 05/04/20 (taux 10,56% 90 jours)	1 000 000	1 019 442	1,55%
Comptes à terme au 13/04/20 (taux 10,56% 90 jours)	500 000	508 795	0,78%
Comptes à terme au 19/04/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 016 433	1,55%
Comptes à terme au 20/04/20 (taux 10,56% 92 jours)	1 000 000	1 016 433	1,55%
Comptes à terme au 21/04/20 (taux 10,56% 93 jours)	1 000 000	1 016 433	1,55%
Comptes à terme au 21/04/20 (taux 10,56% 92 jours)	500 000	508 101	0,77%
Comptes à terme au 05/05/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 013 193	1,55%
Comptes à terme au 11/05/20 (taux 10,56% 92 jours)	1 000 000	1 011 573	1,54%
Comptes à terme au 10/05/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 011 573	1,54%
Comptes à terme au 11/05/20 (taux 10,56% 90 jours)	500 000	505 555	0,77%
Comptes à terme au 20/05/20 (taux 10,56% 91 jours)	1 000 000	1 009 258	1,54%
Comptes à terme au 02/06/20 (taux 10,59% 91 jours)	500 000	503 366	0,77%
Total	30 939 543	31 317 282	47,76%

5- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2020** à **800 199 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Avoir en banque	800 199	313 895	1 959 177
Sommes à l'encaissement	-	14 377	-
Total	800 199	328 272	1 959 177

5- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Autres opérateurs Débiteurs	200	-	200
Total	200	-	200

5- 4 Note sur les passifs :

5- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Gestionnaire	44 987	10 228	19 297
Commission réseau	19 855	8 047	16 102
commission dépositaire	11 522	5 371	16 864
Total	76 363	23 646	52 263

5- 4- 2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF, les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2020** à **15.416 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
CMF	5 305	884	4 390
ETAT	10 112	2 403	562
Total	15 416	3 287	4 952

5- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du **01-01-2019** au **31-03-2019** se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2020	31/03/2019
Capital au 1er Janvier		
Montant	49 740 150	24 936 267
Nombre d'actions	465 761	249 032
Nombre d'actionnaires	667	375
Souscriptions réalisées		
Montant	24 033 978	4 873 073
Nombre d'actions émises	225 052	48 666
Nombre d'actionnaires entrants	140	68
Rachats effectués		
Montant	13 706 561	3 164 703
Nombre d'actions rachetées	128 347	31 605
Nombre d'actionnaires sortants	57	27
Autres effets sur le capital	70 587	34 018
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	27 130	7 910
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	39 204	24 544
Frais de négociation de titres	- 2 106	-
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	6 359	1 564
Capital au 31 mars		
Montant	60 138 156	26 678 654
Nombre d'actions	562 466	266 093
Nombre d'actionnaires	750	416

5- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au **31-03-2020** se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Somme Distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	3 559 498	739 051	4 298 550
Sommes distribuables exercice en cours	972 634	71 354	1 043 988
Total	4 532 133	810 405	5 342 538

6- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **482 769 DT** pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020**, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenues des titres OPCVM	-	-	148 257
Intérêts des obligations	482 769	180 559	1 167 732
Total	482 769	180 559	1 315 990

6- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** un montant de **590 617 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme ainsi que les intérêt des comptes de dépôt :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts des certificats de dépôts	325 572	190 972	914 712
Intérêts des comptes à terme	259 321	101 600	547 871
Intérêts des comptes de dépôt	5 724	564	3 105
Total	590 617	293 136	1 465 689

6- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2020** au **31-03-2020** à **82.717 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	60 158	27 356	147 603
Rémunération réseau	11 280	5 129	27 676
Rémunération du dépositaire	11 280	5 129	27 676
Total	82 717	37 614	202 954

6- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** à **18.035 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevances CMF	15 039	6 839	36 901
Impot et taxes	2 995	1 170	6 860
Autres charges	-	3	32
Total	18 035	8 012	43 793

6- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2020** au **31-03-2020** à **71.354DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Réglul Résultat d'exploitation (souscription)	186 199	39 728	2 060 850
Réglul Résultat d'exploitation (rachat)	- 114 845	-24 539	-1 036 283
Total	71 354	15 189	1 024 567

7. AUTRES INFORMATIONS

7- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,40% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31-03-2020** s'élève à **60.158 DT**.

Le conseil d'administration tenu le 08 juin 2018, a décidé le changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire STB Finance en remplacement de la STB Manager.

Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Conformément à la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1er avril 2004, l'entrée en vigueur de ce changement est subordonnée à certaines formalités actuellement en cours d'exécution dont notamment :

- La mise à jour du prospectus,
- La modification de la convention du gestionnaire,
- L'information préalable des actionnaires et
- La publication d'un communiqué par voie de presse dans un quotidien et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

7- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au **31-03-2020** s'élève à **11.280** DT.

7- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au **31-03-2020** s'élève à **11.280** DT.